



Garantie décennal

Par Vekins

Bonjour,

Pour information :

Nous avons achetez une maison en septembre de cette année,
la garantie décennal du RDC était jusqu'en mars 2023

l'ancienne propriétaire à effectuer l'aménagement de l'étage complet en 2018 (avec en "théorie" une garanti décennal également sur 10 ans à date de fin des travaux)

Nous avons eu récemment un problème de fuite entre les WC du haut jusqu'au sous sol.. avec marque prononcé sur le plafond.

nous avons fait intervenir une société qui nous fait remarqué que la distance entre les wc du haut et les wc du bas est un peu trop importante (notre wc du haut passe par tout le salon pour rejoindre la canalisation de ceux du bas) et que ce n'est pas normal

Bref

on demande donc a voir la garantie décennal car pour lui c'est une malfaçon..

Problème: l'artisan qui à tout fait à l'étage à fermé et ne disposait pas de GD..

Autre point: nous nous étonnions du bruit de craquement du sol et des murs lorsque nous marchions à l'étage

j'ai demandé à un menuisier de regarder rapidement.. il me dit que ce n'est pas normal et que les structures ont étaient mal faites (malfaçon également?)

ma question:

si pas de garantie décennal; artisan fermé et possible malfaçon, pensez vous que nous ne pouvons absolument rien faire?

en vous remerciant par avance

Cordialement,

Par Nihilscio

Bonjour,

Tout ce que vous pourriez envisager est d'attaquer votre vendeur pour manquement à son obligation de délivrance.